

2012_A098

**OBJET : Déplacements, transports et infrastructures - Aménagement de l'échangeur du Pont de l'Arc -
Approbation du programme général**

Le 12 juillet 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OLMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LOUIT Christian - MANCÉL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - SAEZ Jean-Pierre suppléé par CLAVEL Caroline

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger - AMIEL Michel donne pouvoir à ORCIER Annie - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - BENNOUR Dabha donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - BERNARD Christine donne pouvoir à GALLESE Alexandre - BRUNET Danièle donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DECARA Yannick donne pouvoir à SUSINI Jules - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à LOUIT Christian - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MICHEL Claude donne pouvoir à MERSALI Malik - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à MATAS Henri - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à GACHON Loïc - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis - SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique - TONIN Victor donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORDET André - BOUTILLOT Guy - BUCKI Jacques - CHARRIN Philippe - DEVAUX Pierre - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GARNIER Eliane - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LEGIER Michel - NELIAS Mireille - VALETA Marie-José - VENEL Gérard

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

08_1_07

CONSEIL DU 12 JUILLET 2012

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, transports et infrastructures

Objet : Aménagement de l'échangeur du Pont de l'Arc - Approbation du programme général
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En vue de préparer l'arrivée du Bus à Haut niveau de Service (BHNS) au nord de l'autoroute A8 sur les Avenues MAURIAT, COSTE et BERGER, il est nécessaire de réaménager l'échangeur du Pont de l'Arc à Aix en Provence afin de faciliter le report de la circulation générale au Sud de l'Autoroute sur l'Avenue de l'Arc de Meyran qui va être mise à double sens par la ville d'Aix en Provence.

Ce réaménagement permettra également d'améliorer la régularité des lignes de transport qui empruntent les carrefours de l'échangeur et facilitera l'accès au parc relais « KRYPTON » dont la capacité va être triplée.

Le Diagnostic de l'étude de faisabilité réalisée en 2011 a montré une saturation de l'échangeur aux heures de pointe, qui occasionne des remontées de files d'attente sur les principales voies qui y convergent.

Pour améliorer la situation l'étude a démontré qu'il fallait supprimer certains mouvements et gérer les carrefours à l'aide de feux tricolores.

La CPA, compétente en matière d'aménagement d'infrastructures de transport va donc assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération dont le coût a été évalué à 3 M€HT

La présente délibération a pour objet d'approuver le programme de cet équipement et de solliciter le financement des partenaires.

Exposé des motifs :

La communauté du Pays d'Aix réalise actuellement les études pour créer un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui empruntera notamment les Avenues MAURIAT, COSTE et BERGER au nord de l'autoroute A8.

Pour réaliser ce projet il sera indispensable d'inciter le report d'une grande partie de la circulation générale au sud de l'autoroute sur l'Avenue de l'Arc de Meyran qui va être mise à double sens par la ville d'Aix en Provence.

L'échangeur du Pont de l'Arc qui assure la liaison entre l'autoroute A8 et les voiries communales mais également entre les quartiers situés au sud et au nord de l'autoroute, présente un état congestion aux heures de pointe.

L'étude de faisabilité réalisée en 2011 a montré dans son diagnostic que:

- A l'heure de pointe du matin, on constate des remontées de files principalement sur le pont dans le sens Nord Sud, sur l'Avenue de la Fourane et sur les bretelles de sortie de l'autoroute A8, alors que sur les autres voies, la circulation est également difficile
- A l'heure de pointe du soir, la saturation apparaît sur l'Avenue Férini, sur l'Avenue Schüller et sur l'Avenue Brossolette. Comme le matin, la circulation est difficile sur les autres voies de l'échangeur

L'étude de faisabilité a démontré dans sa conclusion que pour améliorer la situation, il était nécessaire de supprimer certains mouvements et de gérer l'échangeur par feux tricolores.

Pour assurer la création du Bus à Haut niveau de Service, mais également améliorer la fiabilité des autres lignes de transports en commun ainsi que les accès au parc relais Krypton dont la capacité va être triplée, la communauté du Pays d'Aix doit donc réaliser le réaménagement de l'échangeur dans le cadre de sa compétence transports.

Éléments du Programme :

Le programme qui vous est proposé prévoit donc :

La suppression des mouvements suivants :

Sur le carrefour Giratoire Sud :

- Les tournes à gauche à partir des bretelles de sortie en venant de Lyon
- Le mouvement de traversée du carrefour à partir de la bretelle de sortie Pont de l'Arc en venant de Lyon pour rejoindre l'Avenue de l'Arc de Meyran

Dans le carrefour Giratoire Nord :

- Le mouvement de tourne à gauche en venant du sud vers l'Avenue Shuler tout en maintenant une possibilité de demi- tour pour les véhicules venant de l'autoroute et se rendant au Pont de l'Arc
- Le mouvement de tourne à gauche en venant de l'Avenue Shuler vers l'Avenue Brossolette
- Le mouvement de tourne à gauche en venant de l'Avenue de la Fourane vers le sud
- La traversée Est Ouest et Ouest Est du carrefour
- Le tourne à droite de l'Avenue de la Fourane vers Brossolette.

Les aménagements nécessaires pour atteindre ces objectifs sont :

- La suppression des carrefours giratoires,
- La création du corps de chaussée sur l'emplacement des îlots supprimés,
- La création des îlots supprimant les mouvements cités précédemment,
- La réfection des enrobés,
- L'aménagement des trottoirs,
- La mise en place de feux tricolores gérant la circulation automobile, la circulation des bus et les cheminements modes actifs et des personnes à mobilité réduite,
- La modification de l'éclairage public,
- La modification de la signalisation horizontale et verticale.

Coût de l'opération :

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le coût global de l'opération est estimé à 3 000 000 € HT qui se décompose ainsi :

- Etudes d'exécution :
 - maîtrise d'œuvre : 200 000 €HT
 - Etudes diverses : Etudes de sol, Plans topographiques Etudes de circulation, programmation au niveau du poste central de régulation des feux : 100 000 €HT
 - Communication concertation: 50 000 €HT
- Travaux : 2 650 000 €HT

Planning prévisionnel de l'opération :

Désignation d'un maître d'oeuvre : Octobre 2012

Débuts des travaux : Mars 2013

Livraison : Fin 2013

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 2010-A112 du Conseil de Communauté du 24 juin 2010, approuvant le programme général du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS),

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 juin 2012,

VU l'avis de la Commission Transports du 5 juin 2012,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme général pour l'Aménagement de l'échangeur du Pont de l'Arc à Aix en Provence
- **APPROUVER** le coût prévisionnel de l'opération relatif à l'investissement :

3 000 000 € HT soit 3 588 000 € TTC ;
- **APPROUVER** le planning prévisionnel de l'opération.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre toute décision relative à cette opération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des participations financières au taux le plus élevé possible, auprès des

partenaires potentiels de cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant.

**OBJET : Déplacements, transports et infrastructures - Aménagement de l'échangeur du Pont de l'Arc -
Approbation du programme général**

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	130
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	130
Majorité absolue	66
Pour	130
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS/MASINI

17 JUIL. 2012

